

Décision

Générale

colonial

Décision n° 427 14/04/1949

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
14 avril 1949

Numéro JO
n° 4 du 01/04/1949

Date du numéro
1 avril 1949

TEXTE INTÉGRAL

Un congé administratif de huit mois pour en jouir à Perpignan (Pyrénées-Orientales), est accordé à M. Belau (L.), ingénieur des travaux publics. Conformément aux dispositions de l'article 1er du décret n° 47-2037 du 17 octobre 1947 susvisé, une majoration de congé de quatre mois est accordée à M. Belau (Louis). M. Belau, accompagné de son épouse et un enfant âgé de 12 ans, rejoindra son lieu de congé par première, occasion maritime, pour compter du 1er mai 1949, et voyagera en 1re classé aux frais Au budget local (assimilation : 1re catégorie « B »).